



Le programme de la Mineure Santé en LAS

Année universitaire 2021-2022

La mineure « Santé » est proposée et organisée par la Faculté de Médecine en commun pour toutes les LAS (Licence Accès Santé).

Elle est choisie directement sur Parcoursup pour l'accès en LAS1.

Elle vise à apporter les bases nécessaires à la poursuite d'études en santé pour les étudiants qui ont choisi la voie d'accès par la LAS.

Son programme est identique quelles que soient les formations visées parmi Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie.

Unités d'Enseignement (UE)	Éléments constitutifs d'UE (ECUE) : cours, modules, ...	Crédits	Volumes horaires prévisionnels des enseignements (temps étudiants en heures)*
Semestre 1 : les étudiants suivent deux UE parmi les trois suivantes, selon la mention de licence			
Sciences biologiques	Biologie cellulaire	3	28
	Biochimie		
	Biologie moléculaire		
Sciences exactes	Biophysique	3	27
	Biostatistique		
	Chimie		
Sciences Humaines Santé	Conferences	3	20
Semestre 2 : tous les étudiants suivent l'UE			
Sciences médicales	Anatomie	4	36
	Physiologie		
	Sciences du médicament		
	Embryologie		
	Histologie		

Modalités pédagogiques

Nous proposons un enseignement hybridant le présentiel et le distanciel, en accordant une importance particulière au présentiel. Les TD et les exercices sont intégrés dans le cours. Des séances d'entraînement sont proposées dans le tutorat présentiel chaque semaine.

La Mineure Santé est en général programmée le lundi après-midi en regroupant les étudiants venant de toutes les LAS qui sont libérés dans leurs emplois du temps de licence.

Règles de validation de la mineure

Dans tous les cas, les UE du semestre 1 représentent 60% des coefficients et l'UE du semestre 2 40%, pour le calcul de la moyenne annuelle de la mineure Santé seule.

Les valeurs des coefficients peuvent être différentes d'une LAS à l'autre et lorsque la mineure Santé est intégrée totalement ou partiellement dans la maquette de la LAS, de façon à respecter l'équilibre des coefficients propre à chaque formation, tout en respectant les principes suivants :

Au semestre 1, chacune des 2 UE suivies (parmi 3) pèse 50% de la moyenne semestrielle de la mineure. A l'intérieur de chaque UE tous les ECUE ont le même poids.

Au semestre 2, une seule UE. Tous les ECUE ont le même poids.

Pour chaque UE, il y a un contrôle continu de mi-semestre et l'examen final compte double dans la moyenne de la session 1.

Intégration dans les LAS 1 :

La Mineure Santé de 10 crédits peut être intégrée totalement ou partiellement dans les 30 crédits de chacun des semestres de la L1.

Exception : la LAS1 Sciences pour la santé pour laquelle les 10 crédits minimum dans des enseignements du domaine de la santé sont intégrés dans le tronc commun (pas de mineure spécifique).

Intégration dans les LAS2 (et LAS3) :

Dans tous les cas, la mineure est proposée en plus des 30 crédits semestriels et n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne de la L2 (idem L3).

Les étudiants qui poursuivent en LAS2 (idem LAS3) après avoir validé les 60 crédits de la L1 PASS et ceux qui ont validé la Mineure Santé en LAS1 (idem LAS2) sont dispensés de suivre à nouveau cette mineure qui leur est validée par équivalence pour l'admission en santé (cf règlement d'admission en santé).

La validation de la mineure Santé est une condition nécessaire pour pouvoir être candidat à l'accès aux études de santé, mais elle n'est pas suffisante (cf règlement d'admission en santé)